Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demande de paiement d huissier justice

Par Melinda19

Bonsoir,

J'ai besoin in que l'on puisse m'aider.

J ai une dette à régler, j ai appelé l huissier de justice qui me demande de payer 600e par mois, je suis dans l incapacité de régler cela mensuellement, alors la personne en ligne m'a indiqué de transmettre mes fiches de paies mes charges.... Et d indiquer à hauteur de combien je pouvais régulariser, sachant que, je suis en dossier de sur endettement et que je rembourse déjà des créances et j ai malheureusement omis de mettre celle ci.

J ai proposé un remboursement de 50 à 80e et voir plus si je pouvais me le permettre certains mois, cela a été refusé, ensuite j ai proposé à hauteur de 150e et cela m'a encore été refusé et ensuite on m'a dit "La contre-proposition est de 5000? par mois."

Mais qui gagne autant ??? 5000e ??? J ai une petite paye et je n ai jamais refusé de régler, même des petites sommes,

Aujourd'hui il continue les poursuites contre moi, qu ils vont saisir mon appartement et tt...

Alors voilà, je voudrais savoir, si ils ont le droit de me refuser les règlements que je souhaite payer ? Et par la même occasion de me demzndef 5000e par mois ??? Et les poursuites vont se poursuivre mais vont ils saisir mon appartement ? Sachant que je ne refuse en rien de régler des sommes à hauteur que je peux le faire...

Je suis dans l impasse, je vous remercie infiniment pour vos retours
.

Par osram

Bonjour,

Existe t'il une décision de justice vous condamnant à payer cette somme ?

Par Melinda19

Bonsoir,

Non pas à ma connaissance.

Ont ils le droit d insister autant comme cela et surtout me demander une telle somme par mois de 5000e ? J'ai proposé 2 solutions pour payer au niveau des montants et cela m'a été refusé.

Merci pour votre retour

Par Melinda19

C est un commandement de payer aux fins de saisie vente qu ils m ont remis en main propre.

Par osram

Alors il existe bien un titre exécutoire permettant la saisie. Le créancier est libre d'accepter ou non vos propositions.

Attendez-vous à une action de cet huissier, saisie compte bancaire, véhicule, immobilier..

Vous pouvez saisir le juge de l'exécution qui pourrait vous accorder 23 mois de délais avec solde le 24 ème. Ces 23 mois vous permettraient de trouver une solution.

Par Melinda19

Je vous remercie infiniment pour votre retour.

Par contre je souhaiterai savoir comment procéder, dois je me déplacer en direct au tribunal de ma commune ? ou dois je monter un dossier ? En attendant si j en fais la demande, dois je prévenir l huissier que je fais part d une demande au JEX ? Merci

---
Par osram

Vous devez assigner votre créancier par acte d'huissier.

Par n4stagiaire

Bonjour,

J'ai bien lu votre problème et je pense que huissier bordeaux pourra répondre à toutes vos questions